

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF DU 55<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL LE MANS 10 & 11 juillet 2021 (BONNETABLE 72)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA (sa consultation est conseillée) Celui-ci est téléchargeable sur le site de la FFSA : www.ffsa.org

Page "REGLEMENTATION & SECURITE" → "REGLEMENTATION SPORTIVE" → "REGLEMENTATION RALLYE / TRIAL 4X4" → "REGLEMENTATION STANDARD DES RALLYES 2021" (les différents documents seront aussi téléchargeables sur notre le site de l'Ecurie Le Mans : www.ecurielemans.org)

# **PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement : dès l'obtention du permis d'organisation de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne - Pays de la Loire

Ouverture des engagements : dès l'obtention du permis d'organiser

Clôture des engagements : le lundi 28 juin 2021

Parution du carnet d'itinéraire : à partir du vendredi 09 juillet 2021 de 16h30 à 20h30 et le samedi 10

juillet de 7h00 à 11h30 (salle Mélusine à Bonnétable)

Dates et heures des reconnaissances : le vendredi 09 juillet et le samedi 10 juillet 2021

de 17h00 à 20h00 le vendredi et de 08h00 à 12h00 le samedi ES 2-3-5 : de 17h00 à 20h00 le vendredi et de 08h00 à 14h00 le samedi

Vérifications des documents (lors de la remise du carnet d'itinéraire) : Salle Mélusine à Bonnétable

le vendredi 09 juillet de 16h30 à 20h30 et le Samedi 10 juillet de 07h00 à 11h30

Vérifications des voitures le 10 juillet de 07h15 à 13h30 à l'entrée du parc fermé « parking Mélusine » Heure de mise en place du parc de départ : à l'issue des vérifications techniques « parking Mélusine » 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : le samedi 10 juillet à 13h45 à la salle Mélusine à Bonnétable Publication des équipages admis au départ le 10 juillet à 14h00 tableau d'affichage salle Mélusine Publication des heures et ordres de départ le 10 juillet à 14h00 tableau d'affichage salle Mélusine Briefing des équipages des voitures d'encadrement le 10 juillet à 12h00 Lieu : PC salle Mélusine Départ de la première Etape : le 10 juillet, 15 mn après la dernière VHC soit à partir de 15h35 Arrivée de la première Etape : le 10 juillet, 15 mn après la dernière VHC parc fermé « parking Mélusine » soit à partir de 19h42 (heure théorique)

Publication des résultats partiels et ordre de départ de la deuxième Etape : le samedi 10 juillet à 22h00 Départ de la deuxième Etape : le 11 juillet, 15 mn après la dernière VHC soit à partir de 08h30 Arrivée finale pour la 1<sup>IERE</sup> voiture : **le 11 juillet 2021, 15 mn après la dernière VHC soit à partir de 15h40** (heure théorique)

Vérification finale : le dimanche 11 juillet à Bonnétable au Garage de la Forêt

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le dimanche 11 juillet, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent

Parc Fermé et de repositionnement : « Parking salle Mélusine » à Bonnétable Remise des prix le dimanche 11 juillet 18h30 Lieu : sur le car-podium ACO devant la salle Mélusine

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive **A.C.O. Maine-Bretagne** organise les 10 & 11 juillet 2021 en qualité d'organisateur administratif un rallye dénommé :

## 55ème RALLYE REGIONAL LE MANS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **Bretagne - Pays de la Loire** en date du **10/05/2021** sous le numéro **R26** 

## Comité d'Organisation : ECURIE LE MANS, site internet : www.ecurielemans.org

Président : André GRISON

Membres : tous les membres de l'Ecurie Le Mans

Secrétariat du rallye, Adresse : André GRISON, 30 Rue Onias Martin, 72110 BONNETABLE

Téléphone: 02 43 29 13 45 Portable: 06 07 68 57 82, Adresse de courriel: andre.grison@wanadoo.fr

Site internet : <a href="http://www.ecurielemans.org/">http://www.ecurielemans.org/</a>

Permanence du Rallye : jusqu'au samedi 10 juillet à 7h00 au secrétariat du rallye et à partir du samedi 10 juillet à 07h00 au PC salle Mélusine, Rue de Twistringen à Bonnétable, téléphone : 02 43 29 62 74

## Organisateur technique

Nom: ECURIE LE MANS

Adresse: 30, Rue Onias MARTIN, 72110 BONNETABLE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

## 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean Jacques PECHON ROSSE	L Licence n° 2527
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme Isabelle BRUN	Licence n° 300920
	M. Thierry COULON	Licence n° 4777
Directeur de Course	M. Joseph LORRE	Licence n° 10395
Directeur de Course (Adjoint au PC)	M. Serge FAUVEL	Licence n° 2517
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. Gilles MERLIOT	Licence n° 10396
	M. Michel CHEVEREAU	Licence n° 2543
Responsable des Moyennes	M. Steven POIGNANT	Licence n° 144115
Commissaire Technique responsable	M. Luc GOURDON	Licence n° 136936
Commissaires Techniques adjoints	M. Romain THIPHAINE	Licence n° 155300
	M. Jean Luc BOURNEX	Licence n° 11351
	M. Claude JOUANNEAU	Licence n° 58137
	M. Bruno PALLU	Licence n° 130242
Médecin (Urgentiste de chez Doc.9)	Docteur Philippe MAGNE	
Chargés des relations avec les concurrents	M. Emmanuel NICOLAS	Licence n° 140071
	Mme Marie Laure HERRAULT	Licence n° 222632
	Mme Myriam MAWDSLEY	Licence n° 11115

Chargé des relations avec la presse M. André GRISON Licence n° 29481
Chronométreurs M. Cyril VALLEE Licence n° 123878
M. Philippe NAUROY Licence n° 163037
Classement M. Stéphane MONFORT Licence n° 38611
Speaker M. Jean-Paul GAUTRET-DANIAULT Licence n° 213221

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 55<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL LE MANS compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes FFSA 2020-2021, Coëf. : 2,
- le Championnat des Rallyes pilotes et copilotes de l'ACO,
- le Trophée Jacky Deborde de la Ligue Bretagne-Pays de la Loire,
- le Trophée des Ecuries de l'ACO 2021

#### 1.3P. VERIFICATIONS

La liste des engagés sera publiée sur le site de l'Ecurie LE MANS à partir du mardi 6 juillet au soir et fera office de confirmation d'engagement

Il n'y a pas d'heure précise de convocation aux vérifications administratives toutefois celles-ci seront clôturées à 11h30 précise.

# **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

# **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **rallye 55**ème **Rallye Régional Le Mans** doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 28 juin 2021** à l'adresse suivante :

Laurent et Katia LE POTIER

3 La Vinette, 72370 ARDENAY SUR MERIZE
Katia 06 84 82 03 91 // Laurent 06 73 79 50 09
Adresse de courriel : katialepotier@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 dans la limite d'un nombre maximum cumulé de 150 voitures pour les rallyes « Moderne », VHC, VHRS, LPRS & LTRS

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : **600** € (300 x 2)
- **3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée d'un bulletin d'engagement correctement complété et lisible, du montant des droits d'engagement et des

photocopies des licences, des permis de conduite et des 2 fiches d'enregistrement des équipements de sécurité (pilote et copilote)

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### 4.3P. ASSISTANCE

Les zones d'assistance autorisées et les lieux des installations des structures du rallye seront indiqués sur un plan intégré dans le carnet d'itinéraire (Road-Book)

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

## **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

# **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### 6.1P. DESCRIPTION

Le 55<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL LE MANS représente un parcours de 100,670 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,540 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-2 « Ville de Bonnétable » : 4.800 km x 2 le samedi 10 juillet ES 3-4-5 « Conseil Départemental de la Sarthe » : 9.980 km x 3 le dimanche 11 juillet

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

# **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

# **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

# **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix se déroulera le dimanche **11 juillet à 18h30** sur le Car-podium ACO en face de la Salle Mélusine à BONNETABLE,

Seulement, les équipages bénéficiaires de coupes seront conviés au passage sur le car-podium avec leur véhicule et les 3 commissaires.

Les chèques seront envoyés directement à chaque bénéficiaire par la poste dans la semaine qui suit le rallye.

```
SCRATCH 1^{er} 350 €
2^{\grave{e}me} 270 €
3^{\grave{e}me} 180 €
4^{\grave{e}me} 90 € (si plus de 60 partants)

5^{\grave{e}me} 50 € (si plus de 70 partants)

GROUPE 1^{er} 120 € (si plus de 3 partants)

CLASSE: 1^{er} 300 € (150 € si 1 seul partant)
2^{\grave{e}me} 170 € (si plus de 3 partants)
3^{\grave{e}me} 90 € (si plus de 5 partants)
4^{\grave{e}me} 70 € (si plus de 8 partants)
5^{\grave{e}me} 50 € (si plus de 10 partants)
```

Les classes A et AK seront séparées

```
1<sup>er</sup> équipage féminin 300 € (150 € si 1 seul partant)
```

Des coupes seront distribuées :

```
aux 3 premiers du classement scratch
aux 1<sup>er</sup> de chaque groupe
aux 1<sup>er</sup> de chaque classe
et à 3 commissaires présents à la remise des prix
```